

LES ESSENTIELS

Pourquoi faire certifier la rénovation de votre copropriété ?

NF Habitat, la seule certification qui vous assure une rénovation de qualité !

Plus de
150 000 logements
sont certifiés NF Habitat
chaque année !
Et pourquoi pas
votre copropriété ?



Une certification délivrée par un
organisme certificateur indépendant
et impartial : CERQUAL Qualitel
Certification¹.



Une rénovation
**performante
et de qualité certifiée**
pour des économies
au quotidien !

Des contrôles
**en conception
et à la livraison
des travaux** sur site.

Une
**attestation
de conformité**
pour votre
copropriété

Un **patrimoine
valorisé** grâce
une rénovation
certifiée !



Vous souhaitez une rénovation de qualité et réaliser des économies en diminuant vos charges ?

La certification NF Habitat vous permet de mener à bien votre projet de rénovation globale de votre copropriété en évaluant la conception et la réalisation des travaux.

Choisir la certification NF Habitat, c'est l'assurance d'une rénovation bien pensée qui se déroule en toute sérénité et qui vous permet de réaliser des économies. La qualité et la performance de votre projet de rénovation de votre copropriété sont certifiées et reconnues.

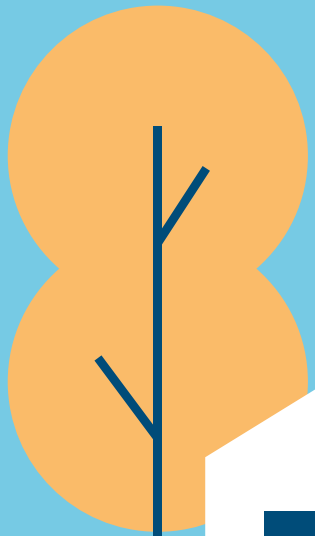


3 étapes pour un projet de rénovation de copropriété bien maîtrisé et bien réalisé

- **Le diagnostic technique** : effectué en amont et décidé en Assemblée Générale par la copropriété, il est réalisé par un professionnel compétent (maître d'œuvre, bureau d'études, opérateur technique, architecte...). Ce diagnostic peut être un Bilan Patrimoine Habitat* (BPH) ou un état des lieux technique respectant les exigences de la certification NF Habitat (amélioration énergétique, sécurité des garde-corps, mise aux normes électriques des parties communes, contrôle des accès à l'immeuble, ventilation fonctionnelle...). Cet état des lieux de la copropriété permet d'établir un plan pluriannuel de travaux (PPT).
- **Une évaluation de la conception des travaux** : avant les travaux, une analyse des devis signés est réalisée pour s'assurer de la cohérence avec le plan de travaux établi précédemment. Cette évaluation est réalisée par CERQUAL Qualitel Certification⁽¹⁾, organisme certificateur de l'Association QUALITEL.
- **Un contrôle systématique à la fin des travaux** toujours mené par un organisme tiers et indépendant, CERQUAL Qualitel Certification⁽¹⁾.

*Le BPH est un outil d'évaluation technique de la qualité du bâtiment. Il est réalisé par un diagnostiqueur BPH agréé. Il fournit une appréciation globale et synthétique de l'état d'un patrimoine au travers d'un examen technique approfondi et un rapport d'évaluation.

Quels sont,
pour vous,
les bénéfices
d'une rénovation
de copropriété
certifiée
NF Habitat ?





Une sécurité renforcée

- La sécurité de l'**installation électrique est vérifiée par un diagnostic** dans les parties communes, et toute anomalie est corrigée.
- L'**installation collective de gaz est contrôlée** pour qu'elle ne présente pas de danger pour les habitants.
- Les copropriétés certifiées disposent des équipements essentiels de **protection anti-intrusion** (clé ou digicode).
- Un contrôle de la présence et du bon état des garde-corps de l'immeuble est assuré afin d'éviter tout risque de chute.



Un air plus sain

- L'état et le fonctionnement de la ventilation, naturelle ou mécanique, est vérifié.
- En cas de travaux sur le système de ventilation, un dimensionnement adapté doit être prévu et un contrôle de l'installation est effectué par l'entreprise.



Une bonne qualité de l'eau

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau d'eau de la copropriété, la certification impose de vérifier l'absence de fuite ou de problème qui dégraderait la qualité de l'eau (comme la présence de rouille qui pourrait colorer en rouge l'eau...).



Des économies d'énergie

- La qualité technique des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire est évaluée.
- Des travaux de rénovation énergétique sont prévus pour **réduire les consommations du bâtiment** et les **émissions de gaz à effet de serre**.



Moins de nuisances sonores

En cas de remplacement des menuiseries ou d'isolation de façade, un isolement du bâtiment par rapport aux bruits aériens des transports est prévu.

Le saviez-vous ?

Associé à la certification NF Habitat Rénovation, le label d'État BBC Effinergie Rénovation peut également être délivré à la copropriété et contribuer à sa valeur verte.

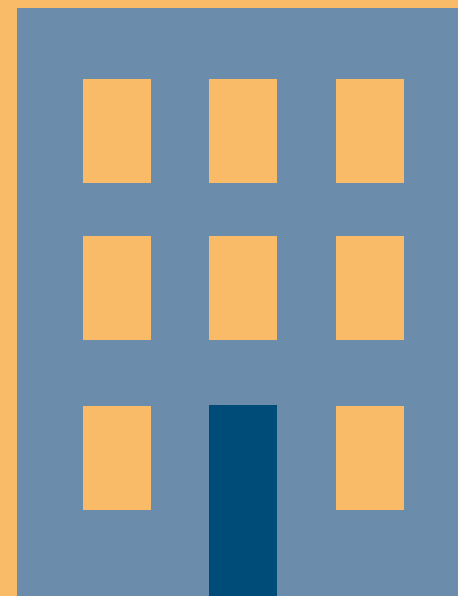


€ Réalisez une plus-value immobilière

- **Améliorez la valeur patrimoniale** de votre bien et de votre copropriété.
- **Rassurez les futurs acquéreurs en cas de revente** avec la certification NF Habitat-NF Habitat HQE comme gage de qualité des travaux engagés, financés et réalisés.

Associée à la marque HQE, la certification NF Habitat permet d'atteindre des performances supérieures, notamment en termes d'économie d'énergie ou de respect de l'environnement.

Gage de qualité, une rénovation certifiée, c'est un plus à la revente !



L'INFO NF HABITAT

Le Carnet d'Information du Logement devient obligatoire !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le CIL est obligatoire pour tous les travaux de rénovation ayant une incidence directe sur leur performance énergétique. Le CIL sert à centraliser les informations utiles sur les caractéristiques du logement et sur les travaux passés pour faciliter et accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement.

Pour répondre facilement à cette obligation, il existe CLÉA le Carnet d'Information du Logement développé par l'Association QUALITEL : une solution unique et simple pour votre logement et votre copropriété. Pour en savoir plus rendez-vous sur :

clea.qualitel.org



Pour en savoir plus

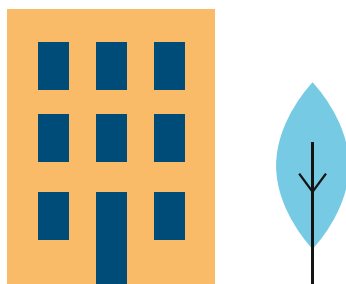
www.nf-habitat.fr

Et pour connaître tous nos conseils pour acheter et entretenir votre logement au quotidien, rendez-vous sur

www.qualitel.org/particuliers

CERQUAL Qualitel Certification se tient à votre écoute pour tout complément d'information.

✉ info@cerqual.fr



ASSOCIATION
QUALITEL
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT

QUALITEL, l'association qui œuvre depuis 1974 pour la qualité du logement

Depuis 1974, QUALITEL, association indépendante à but non lucratif, fait progresser, aux côtés des professionnels du logement, la qualité de l'habitat tout en participant à sa valorisation auprès des particuliers. **C'est parce que l'amélioration de la qualité du logement est l'affaire de tous** que son conseil d'administration est composé de plus de 30 membres, dont l'ARC (Association des Responsables de Copropriété), représentant les intérêts des différents acteurs du secteur du logement : associations de consommateurs, professionnels et pouvoirs publics.

Sa filiale opérationnelle, CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial, accompagne les professionnels pour construire des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. **CERQUAL est accrédité par le COFRAC¹ et mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF associée à l'habitat, certification de produits et de services.** La certification est un dispositif prévu par le Code de la consommation.

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION

3,5 millions
de logements certifiés
depuis 1974

Notes

¹ CERQUAL Qualitel Certification : accréditation COFRAC n°5-0050 – Section certification de produits et services, listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



C'est mieux, c'est sûr !

nf-habitat.fr